



Association reconnue d'utilité publique, la Croix-Rouge française diffuse des valeurs universelles

pour garantir la solidarité humaine.

Elle s'engage quotidiennement et sur l'ensemble du territoire à **l'accompagnement de l'ensemble de la population, du plus jeune au plus grand âge**.

Trois entités pour une cause commune :

- La **Délégation territoriale** rassemble 300 bénévoles
- La **Direction territoriale** est composée de 5 pôles représentant 130 salariés engagés
- La **Plateforme d'Intervention Régionale (PIROI)** sensibilise et prépare la population aux risques liés aux catastrophes naturelles.

Des champs d'action diverses et très variés :

Action sociale, secourisme, urgence sociale, lutte contre les exclusions, personnes âgées et handicapées, la réponse aux situations d'urgence ou encore la prévention santé.

L'ensemble des volontaires de la Croix-Rouge française œuvre aux côtés des pouvoirs publics et des partenaires du département pour l'amélioration des conditions de vie et la valorisation des initiatives locales.



PÔLE URGENCE SOCIALE



Service Intégré

d'Accueil et d'Orientation

Retrouvez toutes les informations sur le site
intranet : <https://intranet.croix-rouge.fr/>

LE SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

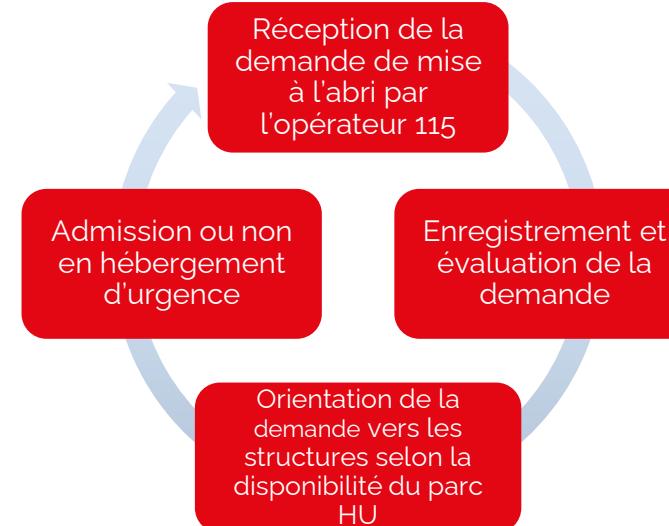
Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) est une plateforme unique départementale de coordination et de régulation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes vulnérables.

Le SIAO a pour vocation :

- ❖ de **simplifier les démarches d'accès** à l'hébergement et au logement
- ❖ de **traiter avec équité les demandes**
- ❖ de **coordonner les différents acteurs** du territoire
- ❖ de **contribuer à la veille sociale** du secteur Accueil, Hébergement, Insertion (AHI).

«Dans une société urbaine, le logement n'est pas qu'un bien : il est le lieu et le moyen d'insertion dans la société, il permet d'appartenir à cette société et d'y prendre rang.»

SIAO URGENCE



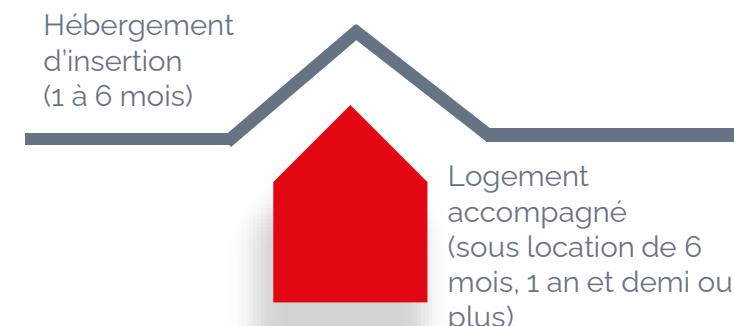
La demande d'hébergement d'urgence (HU) se fait auprès du 115, ligne téléphonique opérationnelle du lundi au vendredi, de 8h à 17h (hors jours fériés).

Tout citoyen, personne/famille en situation de rue, travailleur social (mairie, CCAS/UTAS, établissement scolaire et hospitalier, association, etc.), peut solliciter le 115.

Après évaluation de la situation et en fonction des places d'hébergement disponibles, l'écouteante 115 transmet la demande à la structure d'accueil la plus adaptée (ACFAV, Solidarité Mayotte ou M'lézi Maoré).

Si la réponse est favorable, le demandeur sera contacté par téléphone par la structure, puis sera admis en hébergement pour une durée de 21 nuitées.

SIAO INSERTION



Tout travailleur social (CCAS, CHM, ...) peut formuler une demande d'orientation sur la plateforme nationale SI-SIAO, avec un compte utilisateur créé en amont. Les orientations sont soumises aux **ressources** et à la **situation administrative**.

